

Coupon Réponse

Pour que la vérité – toute la vérité – leur soit dite !

Pétition au Ministre de la Santé, M. Xavier Bertrand

Monsieur le Ministre,

La **loi Aubry** a beaucoup aggravé la pratique de l'avortement en France. Un des rares garde-fou qui est resté debout, **l'article 4**, dispose cependant que « **le médecin sollicité par une femme en vue de l'interruption de sa grossesse doit, dès la première visite, informer celle-ci (...) des effets secondaires potentiels** ».

Ces femmes sont-elles informées avec clarté et précision :

- des risques sérieux d'infection des trompes utérines provoquant la stérilité à vie s'il reste des débris fœtaux dans l'utérus ou si les instruments ne sont pas stériles ?
- des lésions du cervix pouvant provoquer des fausses couches et des naissances prématurées, ce qui est en particulier le cas de l'avortement dit médicamenteux qui peut mener à des avortements spontanés lors de futures grossesses ?
- des hémorragies utérines graves qui peuvent mettre en péril la vie de la mère ?
- des risques de perforation de l'utérus, pouvant aboutir à l'ablation de l'utérus tout entier, rendant la femme stérile pour toujours ?

Ces femmes sont-elles informées avec clarté et précision :

- que les femmes ayant avorté sont sujettes aux fausses couches selon un taux plus élevé de 35% par rapport aux femmes n'ayant jamais avorté ?
- qu'elles s'exposent à des complications lors de leurs grossesses ou accouchements futurs ?
- qu'elles risquent des accouchements de bébés prématurés 2 à 3 fois plus que la normale ?

Ces femmes sont-elles informées avec clarté et précision :

- que si elles passent à l'acte au cours du premier trimestre, elles doubleront le risque, par rapport aux femmes qui portent à terme leur grossesse, de contracter un cancer du sein ?
- que le risque d'une grossesse extra-utérine double après un premier avortement et peut quadrupler après un second ?
- que ce danger augmente encore avec la pilule RU-486, qui est d'ailleurs inefficace sur les grossesses extra-utérines créant la fausse impression que la mère n'est plus enceinte ?

Mais il y a des complications plus sérieuses. Ces femmes sont-elles informées avec clarté et précision :

- des problèmes d'ordre émotif, psychologique et psychiatrique, parmi lesquels un fort sentiment de remords et même d'amour pour l'enfant qui aurait dû naître ?
- des possibles anxiétés et dépressions futures, spécialement chez les jeunes adolescentes ?
- plus graves encore, des syndromes post-avortement, similaires aux troubles de stress post-traumatiques que l'on retrouve chez les anciens combattants ? Les premiers symptômes se manifestent plusieurs années après l'avortement, lorsque la femme commence à accuser des problèmes qui ne s'étaient pas produits avant, comme des « flash-back », le mépris de soi, des troubles du sommeil, des émotions engourdies, des difficultés de concentration.

Monsieur le Ministre, **il serait irresponsable de refuser l'information à laquelle ont droit les 200.000 femmes** qui, chaque année, se soumettent à un avortement **sans savoir exactement ce qu'elles encourent**. C'est pourquoi *Droit de Naître* a préparé le petit manuel « Complications psychologiques de l'avortement » sur les risques physiques, psychologiques et psychiatriques de l'avortement, qui vous sera délivré avec ma pétition et que vous pourriez envoyer au directeur de chaque établissement où l'avortement est pratiqué. Pour cela l'association *Droit de Naître* met à votre disposition autant d'exemplaires que vous jugerez utiles.

Je pense que toutes ces femmes doivent être informées avec clarté et précision de ces risques. En signant cette pétition, je vous demande de bien vouloir organiser vos services de manière à être sûr que, dans tous les établissements où l'avortement est pratiqué, l'article 4 de la loi Aubry soit respecté à la lettre.

J'espère sincèrement que vous aurez à coeur en tant que Ministre de la Santé de donner suite à cette proposition. Et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute ma considération.

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

Nom et Adresse (facultatif) :

Cher Marc Balestrieri,

Oui ! Cela me réjouit de constater que le bateau du lobby tout-avortement prend l'eau, que son équipage est à bout de souffle et que le vent est en train de changer de cap. Je comprends que c'est maintenant que nous devons foncer.

Oui ! Je suis tout à fait d'accord pour que toute femme sache avec clarté et précision, avant de mettre fin à sa grossesse, les conséquences physiques, psychiques et psychologiques risquées dans tout avortement. Si une telle mesure était prise, je suis d'accord avec vous : cela ferait diminuer de manière considérable le nombre des enfants sacrifiés.

Oui ! C'est pourquoi je signe la pétition adressée à M. Xavier Bertrand, Ministre de la Santé, et je vous la renvoie à l'aide de l'enveloppe-réponse ci-jointe. En faisant cela, je suis sûr(e) d'aider à sauver, dans de nombreux cas, deux vies : celle de l'enfant, et aussi celle de la mère qui, sinon, serait marquée à tout jamais par ce drame.

Oui ! Je suis conscient(e) aussi que ma contribution est nécessaire pour que *Droit de Naître* puisse s'engager efficacement dans cette bataille. C'est pourquoi je contribue par un don de :

Merci de votre aide. Le chèque est à rédiger au nom de Droit de Naître.

Veuillez m'adresser un reçu fiscal.

**Envoyez le tout à : Droit de Naître
39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 01 49 05 48 99 – Fax : 01 47 68 84 79
www.droitdenaitre.org**

Pétition à renvoyer à Droit de Naître. Ne pas détacher, le travail sera fait par le secrétariat.